

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

Résumé :

La demande climatique reste importante avec des températures proche ou supérieures à 30°C pour les 7 prochains jours.

Nouvel arrêté au 20 juillet 2022. Les débits des cours d'eau continuent à baisser. Les sous-bassins de la Sèvre Nantaise et de la Moine passent en **crise.**

Dans ce nouvel arrêté, les restrictions concernent également les usages de l'eau potable : tous les usages de l'eau potable sont réglementés aux restrictions de niveau 2 (Alerte).

Situation identique à la semaine dernière :

Les zones de la Vilaine, les affluents Sud et Nord de la Loire, Erdre amont et Brière-Brivet restent en crise.

La zone de Logne/Boulogne/Ognon reste en crise.

La zone des Côtiers Bretons non réalimentée par la Loire reste en crise.

La zone de l'Oudon reste en alerte renforcée.

La zone des Côtiers Bretons réalimentée par la Loire reste en alerte y compris le canal d'aménée depuis la Loire.

Le reste du département est en vigilance.








Météo

Météo des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 26	Semaine 27	Semaine 28
1 (Vilaine) /Derval	1.9	0.2	0
3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	8.6	0.1	0
3b (Erdre aval) /Carquefou	2.8	0.1	0
3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	1.1	0.2	0
3d (Affluents Sud Loire) /Le Pallet	2.6	0.1	0
3f (Brière-Brivet) /Assérac_Barzin	9.1	0	0
4 (Sèvre-Nantaise) /Le Pallet	2.6	0.1	0
5 (Côtiers Bretons) /Villeneuve-en-Retz	6	0.1	0
6a (LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philibert-de-Grand-Lieu	3.4	0.1	0

*Toutes les zones ne sont pas présentées

Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 21 juillet	Vendredi 22 juillet	Samedi 23 juillet	Dimanche 24 juillet	Lundi 25 juillet	Mardi 26 juillet	Mercredi 27 juillet
Temps							
T° min / max (°C)	15/30	15/32	15/30	16/32	16/29	14/27	14/28
Pluie (mm)	0	3	0	0	0	1	0
ETP (mm)	5.7	7.3	5.3	7.8	7.6	5.9	6.3

Sources : Weather Measures / MétéoCiel / MétéoFrance

Des températures et des ETP qui restent élevés pour les 7 prochains jours avec des précipitations annoncées qui restent faibles (inférieures à 5 mm).

Situation des ressources en eau au 17/07/2022

Nouvel arrêté préfectoral du 20 juillet 2022 :

Passage en CRISE : Sous-bassins de la Sèvre-Nantaise et de la Moine

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 10 juillet 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 17 juillet
N°	Nom			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1	VILAINE	Débits	La Chèvre (Derval)	150 l/s	60 l/s	50 l/s	48 l/s	49-46-45-54-47-46	43 l/s
2	LOUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600 l/s	300 l/s	100 l/s	80 l/s	271-268-237-220-198-203	182 l/s
3a	ERDRE AMONT	Débits	Nort-sur-Erdre (SDAGE)	70 l/s	60 l/s	50 l/s	22 l/s	45-40-40-37-19-13	12 l/s
3b	ERDRE AVAL	Niveau de l'ERDRE	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 n NGF	4,19 m NGF	4.49 m NGF		4.49 m NGF
3c	AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	6,83 (08/07)	/	6,83 (08/07)
3d	AFFLUENTS SUD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	6,83 (08/07)	/	6,83 (08/07)
3e	LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité > 1g/L	0.52 g/L	/	0.79 g/L

		Débits	Montjean-sur-Loire (SDAGE)	127 m³/s	110 m³/s	100 m³/s	235 m³/s	/	142 m³/s
3f	BRIERE-BRIVET	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note <7	6,83 (08/07)	/	6,83 (08/07)
4	SEVRE-NANTAISE	Débits	VOIR Tableau spécifique Bassin Versant de la Sèvre Nantaise (page 3)						
5	COTIERS BRETONS	Débits	Le Falleron (Saint-Etienne-de-mer-morte)	120 l/s	40 l/s	25 l/s	0 l/s	0-0-0-0-0-0	0 l/s
6a	LOGNE BOULOGNE OGNON	Débits	Logne (Saint Colomban)	150 l/s	60 l/s	30 l/s	2 l/s	1-1-1-0-0-0	0 l/s
6b	LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	/	< 1,65 m au 01/07 < 1,53 m au 01/08 < 1,40 m au 01/09	/	/	1.64	/	1.58

*La couleur grise correspond au niveau de vigilance/ Les valeurs seuils ne sont pas présentées dans le tableau

Pour le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise :

Les mesures sont renforcées avec le nouvel arrêté du 20 juillet pour 2 sous-bassins.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 10 juillet 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 17 juillet
				ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
N°	Nom								
4	Sèvre Nantaise (SNaSup 1)	Débits	Tiffauges	330 l/s	270 l/s	200 l/s	314 l/s	290-275-272-253-241-236	216 l/s
			Saint-Mesmin	300 l/s	170 l/s	150 l/s	160 l/s	133-119-102-83-87-79	72 l/s
			Vertou	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	605 l/s	602-570-615-592-532-510	487 l/s
	Moine (SNaSup 2)	Débits	Saint-Créspin-sur-Moine	450 l/s	310 l/s	250 l/s	118 l/s	150-162-148-137-151-122	175 l/s
	Sanguèze (SNaSup 3)	Débits	Tillières	15 l/s	10 l/s	5 l/s	4 l/s	3-2-2-1-1-1	1 l/s
	Maine	Débits	Saint-Georges de Montaigu	50 l/s	20 l/s	10 l/s	6 l/s	8-10-8-2-1-2	2 l/s
			Remouillé	270 l/s	110 l/s	90 l/s	91 l/s	86-85-86-86-84-82	80 l/s

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 20/07/2022 par Zone d'Alerte :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
<p>Zone 3b : Erdre Aval</p> <p>Zone 3^e : Loire</p> <p>Zone 6b : Lac de Grand-Lieu</p>	<p>Zone 5 Côtiers Bretons réalimentés par la Loire (y compris le canal d'aménagé depuis la Loire)</p>	<p>Zone 2 : Oudon</p>	<p>Zone 1 : Vilaine</p> <p>Zone 3a : Erdre Amont</p> <p>Zones 3C et 3D : Affluents Nord Loire Affluents Sud Loire</p> <p>Zone 3F : Brière-Brivet</p> <p>Zone 4 : Maine, Sanguèze Sèvre-Nantaise, Moine</p> <p>Zone 5 Côtiers Bretons non réalimentés par la Loire</p> <p>Zone 6a Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu</p>



Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction	Interdiction
Cultures sensibles (maraichage) Cultures irriguées par technique économes (micro-aspersion, goutte à goutte) Cultures sous serre et jeunes plants en pépinière	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction sur décision du préfet
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)	Ne sont pas concernés par ces mesures			

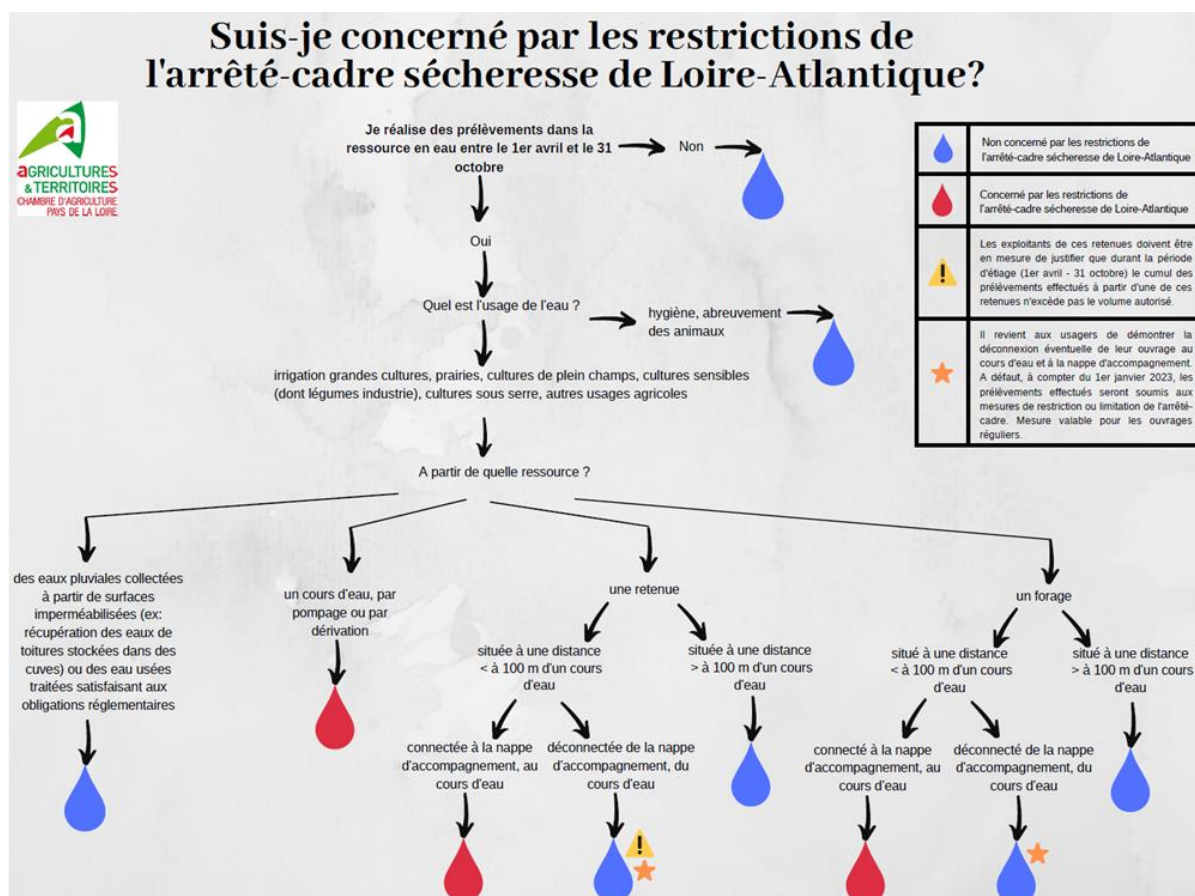
*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :
<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.

Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :

https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connection_plan_eau_nappe.pdf



Etat des cultures et des sols, conseil sur la conduite de l'irrigation

Mais :

Les maïs les plus précoces ont fini leur fécondation. La quasi-intégralité des parcelles est entrée en floraison. Ce sont des stades critiques sensibles au stress hydrique. Les besoins sont entre 100 et 120 % de l'ETP. L'avance des stades est d'environ 15 jours par rapport à une année classique.

Etat de la réserve hydrique : Les sols s'épuisent et les maïs puisent dans les réserves résiduelles des sols en profondeur si elles existent encore.

Conseils au démarrage / poursuite de l'irrigation en maïs grain-ensilage :

Les maïs grain et ensilage sont toujours en pleine période de construction des composantes de rendement. Les conditions sont difficiles et la ressource est plus ou moins limitante. La sensibilité au stress hydrique reste maximale. Il est très difficile de satisfaire les besoins hydriques des plantes, aucune pluie n'est annoncée sur les 10 prochains jours.

Dans la mesure des possibilités de prélèvement, il faut maintenir le rythme d'irrigation encore deux semaines environ à minima :

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**

Dans les situations de restrictions il convient de protéger la période de floraison dans la mesure du possible et de privilégier des apports fréquents mais moindres sans diminuer sous les 20 mm/tour d'eau.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire –
Site de Nantes**
Rue Pierre Adolphe Bobierre –
La GERAUDIERE
44939 NANTES
Tél. 02 53.46.60.00

Rédaction : S HEMONT

Comité de relecture : L. TALBI

Reproduction interdite

Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>

Avec le soutien financier de :

